

INFO

CHAUX

N° 6

Bulletin communal d'informations

Imprimé par nos soins à 450 exemplaires

SOMMAIRE

Editorial.....	3
Principales délibérations du Conseil.....	5
Travaux.....	8
La vie des commissions	9
Vie associative	11
Côté passion.....	18
Etat civil.....	20
Infos diverses.....	21
Infos utiles.....	23

E

ditorial du maire :

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En cette période de vacances, nous tenons à vous informer de l'évolution de nos dossiers en cours. La desserte du Pays Sous Vosgien, les bassins de rétention, le Plan Local d'Urbanisme, le schéma de cohérence territorial, la communauté de communes de la Haute Savoureuse, l'assainissement, l'aménagement global de la traversée du village, l'atelier communal...

Plein d'affaires en cours à traiter en même temps et pratiquement toutes à la même cadence.

Comme vous avez pu l'apprendre par voie de presse, la desserte du Pays sous Vosgien a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique partiel pris par le préfet. Les travaux seront réalisés d'Offemont jusqu'à Sermamagny (dans un premier temps selon le Conseil Général). Une décision que tous les élus du secteur Nord n'apprécient pas compte tenu de la conjoncture actuelle notamment dans les domaines économiques et touristiques.

Par ailleurs, les bassins sont isolés du cours d'eau et n'exercent plus leur rôle de rétention contre les crues. Nous resterons néanmoins vigilant sur une éventuelle remise en service. Le Plan Local d'Urbanisme (ancien POS) est actuellement en cours d'étude avec un cabinet d'Epinal. Dans un premier temps, ce dernier réalise un diagnostic complet du village. Un registre sera à la disposition du public en mairie de manière à recueillir les doléances. Les réunions à venir traiteront des aspects réglementaires que nous souhaitons alléger puis les documents graphiques sur lesquels figurent la politique de développement de l'urbanisation seront réalisés dans la foulée. Il faudra tout de même compter environ dix-huit mois pour achever cette révision de notre PLU.

Dans ce même esprit d'aménagement, le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) est également en cours d'étude. Cette réflexion est à l'échelle de tout le département puisque toutes les communautés de communes ont délibéré dans ce sens. Maintes réunions se sont passées au sein de la communauté de communes sous ma responsabilité. On dégage les grands axes de développement du département tout en menant des réactions actives pour notre secteur Nord. Le tourisme, l'activité économique, le transport, l'habitat, l'environnement sont des thèmes qui animent toutes ces différentes réunions. A l'issue de ces études, c'est en comité syndical du SCOT, présidé par M. Lanquetin, Maire de Bavilliers, que sont décidé les orientations de développement du Territoire. La communauté de communes de la Haute Savoureuse avance de plus en plus dans ces dossiers et plus particulièrement sur l'assainissement. Pour CHAUX, les travaux doivent débuter en 2004 et durer environ trois ans.

En ce qui concerne l'aménagement global de la traversée du village, nous avons établi un plan de financement pour la première tranche d'un montant de 525 000 €. Ce chantier représente l'enfouissement des lignes aériennes sur le secteur partant de la mairie jusqu'à la rue des Prés Fleuris ainsi que l'aménagement proprement dit pour les aires piétonnes et la végétalisation. Le ravalement de l'église fait partie de cette prévision également. Pour obtenir des financements intéressants, nous avons dû entreprendre une réflexion globale intégrant la sécurité, l'environnement, le paysage et le bâti. L'étude réalisée par une paysagiste d'un montant de 30 400 € a été subventionnée à hauteur de 80%. La première tranche de travaux est également prévue d'être financée à 80%. Il nous a fallu monter des dossiers pour faire valoir notre projet auprès des instances européennes. L'avenir du Territoire Saône-Rhin 20%

(ATSR), le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole 50% (FEOGA) et le Conseil Régional 10% nous ont suivi dans ce projet. Pour 2003, nous débuterons par l'enfouissement des réseaux. Nous lancerons un appel d'offres de maîtrise d'œuvre afin de concevoir le projet définitif de la première tranche et au printemps 2004 commenceront les travaux. Cet aménagement relativement coûteux ne doit pas nuire au budget de la commune. Il Restera à la charge de la commune 20%, soit environ 105 000€ C'est la raison pour laquelle il nous a fallu du temps pour monter ce dossier. A présent, les engagements des différents partenaires se sont fait connaître. Il s'agit là d'un travail très important tant sur les études que sur le montage technique et surtout financier.

Pour terminer, la commune ne possédant pas de local pour stocker son matériel de travaux publics, le conseil a décidé de créer un atelier. Le permis de construire est en cours d'instruction. Les travaux seront terminés avant la fin de l'année en ce qui concerne le gros œuvre et la charpente-couverture.

Bien des sujets divers et variés à mener tous de front.

Je porte à votre connaissance la démission de Yves JEANPIERRE qui a décidé de se démettre de son mandat d'élus pour raison personnelle. Le Conseil municipal perd un élément d'importance, un homme de terrain, possédant une parfaite connaissance du village et qui a su donné beaucoup de son temps pour l'intérêt du village. Yves qui effectuait son troisième mandat, était entré au Conseil Municipal en 1989 du temps de Gilbert CHASSIGNET. Je tiens à le remercier pour tout ce qu'il a fait au sein du village et le conseil municipal respecte sa décision.

En cette période de congés, je vous souhaite à toutes et à tous de profiter de ces moments de relaxation mérités et vous donne rendez-vous au prochain bulletin de fin d'année.

Le Maire,

Pascal DESHAIES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2002

1 Compte administratif :

Le Conseil Municipal sous la présidence du doyen de séance Yves JEANPIERRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2002 dressé par le Maire, donne acte.

Ce compte administratif se présente ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 361 457,23 €

Recettes : 460 243,08 €

Investissement

Dépenses : 272 202,75€

Recettes : 100 541,28€

Résultat de l'exercice 2002 : 72 875,65€

Résultat clôture exercice 2001

Investissement : 131 295,06€

Fonctionnement : 39 769,72€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats.

2 Approbation du compte de gestion :

Après présentation du budget de l'exercice 2002, des différentes pièces, dépenses effectuées, mandats délivrés, titres de recettes et après s'être assuré que l'ensemble des opérations effectuées n'appelle aucune observation ou réserve de ce fait du receveur, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les documents présentés.

3 Programme devis ONF 2003 :

Le Conseil Municipal approuve le programme ONF de 2003 suivant :

Travaux d'investissement :

Régénération feuillus artificiels et naturels pour 4110€

Travaux fonctionnement :

Maintenance du domaine forestier (entretien limites parcellaires bucheronnage) pour 3000 €

4 Vote des 4 Taxes :

Après exposé du Maire et des propositions de la Commission des finances, le Conseil Municipal décide que les taux des 4 taxes seront augmentés de 2,8% en 2003 pour un produit attendu de 139 603 €

Taxe habitation :	5,73%
Taxe foncière : (bâti) :	6,96%
(non bâti)	27,96%
Taxe professionnelle :	8,09%

5 Affectation du résultat :

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2002, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation constate que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement : 2002

A : résultat de l'exercice : 98 785 ,85 €

B : résultats antérieur reportés : 39 769,72 €

C : résultats à affecter : 138 555,57 €

D : résultat d'exécution d'investissement 2002 : 40 366,41 €

E : report d'investissement 2002 : 6 006,63 €

Besoin de financement : 46 373,04 €

Affectation de réserve : 92 182,53€

Couverture du besoin de financement 46 373,04 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'affectation du résultat.

6 Vote du budget primitif :

Le Maire expose au Conseil Municipal l'ensemble du budget préparé par la Commission des finances, les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 2 abstentions le budget annoncé ci-dessous :

Fonctionnement :

Dépenses : 307 049 €

Recettes : 307 049 €

Investissement :

Dépenses : 560 435 €

Recettes : 560 435 €

7 Installation d'une benne à déchets verts :

Une benne à déchets verts a été mise en place par la SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisation pour le Traitement Intercommunal des Déchets) sur l'écopoint Rue du Cimetière à disposition des habitants des communes de Chaux et la Chapelle-Sous- Chaux.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SERTRID.

8 Formation des élus :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la formation pour les élus proposée par l'association des Maires du Territoire de Belfort pour l'année 2003. Une inscription collective est retenue pour un montant de 228,67€

9 Dissolution du SIPI :

Après l'exposé du Maire le Conseil Municipal accepte la dissolution du SIPI (Syndicat Intercommunal du Parc Instrumental) du fait que les écoles de musique de Bavilliers et Bourogne font partie de la CAB (Communauté d'Agglomération Belfortaine).

10 Adhésion du SMTC :

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SMTC (Syndicat Mixte des Transports en commun de l'aire urbaine de Belfort) de la commune d'Anjoutey à compter du 01/04/2003.

13 Subvention des associations :

Après examen des différentes demandes de subventions le Conseil Municipal approuve les propositions du Maire comme suit :

AEP St Martin : 930€+ 550€exceptionnels
Association Chasse : 112€
Sapeurs Pompiers : 153€
Association Tennis de Table : 260€+ 550€exceptionnels
Parents d'élèves : 122€
Histoire du patrimoine : 31€
Association du Foot : 839€+ 550€exceptionnels
Club de l'Amitié : 280 €
Val d'or : 77€
Musique : 153€
Secours Populaire : 100€
Association Pêche : 540€+ 550€exceptionnels
Repas à Domicile Etuefont : 150€
Défi Jeunes : (jeunes cinéastes amateurs) : 150€

12 CCAS : Compte Administratif compte de Gestion :

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité le budget présenté par son président M. DESHAIES Maire de Chaux.

Résultat de clôture en fonctionnement s'élève à 8 189,20€

Le budget positif s'élève à :

Dépenses : 11 049€

Recettes : 11 049€

13 Etat des investissements prévus pour l'année 2003 :

Le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions de travaux préparées par la Commission pour l'année 2003.

Création pluviale et restructuration de la rue des Sappois
Création d'un busage Rue de l'Etang et au carrefour Rue des Oiseaux / Rue des Eparses
Ordinateur Mairie
Enfouissement Réseaux secteur Mairie/Eglise
Création de 2 abris bus
Extension du foyer communal
Création d'un atelier municipal

Installation chaudière (bâtiment communal)
Ravalement de l'Eglise
Programme devis ONF
Achat d'un terrain
Installation d'un stop usine MGR
Installation de barrières à l'entrée de la forêt de la Vaivre
Installation de miroir rue des Champs

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les travaux prévus pour l'année 2003.



La vie des commissions :

Syndicat Intercommunal de la Fourrière

- Le syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 1^{er} juin 1992.
- Le siège se situe au Centre de Gestion.
- L'activité de la fourrière a commencé le 1^{er} août 1992.
- 43 communes adhéraient à cette structure; aujourd'hui le syndicat compte 97 communes adhérentes.

Fonctionnement :

Chaque commune est représentée par un délégué ;L'ensemble des délégués constitue le comité syndical qui se réunit au minimum deux fois par an.

Le bureau, organe exécutif, est composé d'un président, de deux vice-présidents et de quatre assesseurs, il se réunit au minimum quatre fois par an.

Le syndicat n'emploie pas de personnel; il a passé des conventions avec la ville de Belfort pour l'administration du service, avec la S.P.A. pour la nourriture et la garde des animaux, le S.D.I.S. et le Centre de Gestion (service des gardes-nature) pour la capture, avec les vétérinaires pour les soins (chaque cabinet vétérinaire assure une permanence d'un mois à tour de rôle).

Les locaux de la fourrière sont situés Porte du Vallon à Belfort. Ils sont constitués d'un large S.A.S. d'entrée, d'un bureau, d'un local pour l'intervention des vétérinaires, d'une cage à chats et neuf boxes pour les chiens.

Missions de la fourrière :

Le rôle de la fourrière est défini par la loi; elle assure la garde des chiens et des chats errants sur le domaine public des communes adhérentes.

L'article 213 du code rural donne obligation aux maires de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats.

C'est l'autorité municipale de chaque commune qui décide de la mise en fourrière des animaux, et non le syndicat.

Participation financière :

La participation des communes au fonctionnement du syndicat est pour l'année 2003 de 0,27 euro par habitant.

En investissement, les nouvelles communes adhérentes versent 0,34 euro par habitant pour la participation à la construction des locaux (une seule fois).

Depuis 1992, 2175 animaux sont passés en fourrière; heureusement, les chiens sont très souvent récupérés par leurs propriétaires, ou par la S.P.A. depuis 1999, année où le département a été déclaré ne plus être contaminé par la rage.

Les chats sont rarement repris par leurs propriétaires, ils sont euthanasiés dans une très grande proportion.

Depuis 2000, la mise en fourrière de pit-bulls par décision de justice perturbe le fonctionnement de la fourrière. Ces chiens restent parfois plus de six mois, ce qui pose un problème de place, le nombre de boxes étant limité.

La sécurité du personnel est aussi à prendre en compte, car ces animaux sont parfois agressifs. Le coût de garde de ces chiens est important, il est souhaitable qu'une solution à tous ces problèmes soit trouvée dans les mois à venir.

L'AMENAGEMENT GLOBAL DU VILLAGE

Le projet d'aménagement globalisant la sécurité, l'environnement, le paysage, les espaces verts et le bâti se finalise par de bonnes nouvelles. En effet, les partenaires financiers répondent favorablement à notre plan de financement prévisionnel. On compte quatre acteurs dans ce programme :

- L'ATSR (Avenir du Territoire Saône-Rhin)
- Le FEOGA (Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole)
- Le Conseil Régional
- La commune.

Avant d'engager la commune dans les travaux et compte tenu de l'importance des devis, il n'est pas question de débiter un chantier sans avoir les garanties de nos partenaires financiers. La commune a bien la volonté de réaliser cette opération mais sous réserve d'être aidée financièrement.

A ce jour, les différentes commissions chargées de donner un avis sur notre dossier ont répondu favorablement. Il reste néanmoins le FEOGA qui doit émettre encore un avis à l'échelle régionale. A priori et au vu des résultats plutôt favorables, nous devrions avoir une réponse rapidement.

Les travaux 2003 concerneront donc l'enfouissement des réseaux sur le secteur de la mairie et jusqu'à la rue des Prés Fleuris. Avant de débiter l'aménagement proprement dit, il faut tout d'abord traiter le sous-sol. Pour le reste, nous avons obligation de prendre un maître d'œuvre pour la phase projet réel. Nous réservons donc ces six derniers mois pour lancer un appel d'offres de maîtrise d'œuvre et réaliser le projet définitif. Par conséquent, nous aurons notre plan de financement finalisé et validé puis notre projet prêt à passer en phase travaux. Donc au printemps 2004 débiteront les premiers coups de pioches.

PLAN DE FINANCEMENT

Aménagement global de la traversée du village

Etude de répartition financière prévisionnelle

	TSR	FEOGA	CR	DRAC	Commune
Aménagement de la traversée	20%	50%	10%		20%
Eglise		50%	20%	10%	20%

On comprendra par conséquent que nous ne pouvons pas engager les finances de la commune sans garanties financières, tant au niveau des subventions qu'au niveau du budget de la commune. Nous avons la volonté mais nous avons l'obligation de rester prudents. Ce programme ne doit pas non plus trop nuire sur la fiscalité locale.



L'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE SAINT-MARTIN

LE MOT DU PRESIDENT

La fête du village

Cette année encore, le marché aux puces de Chaux est le signe que la municipalité et les associations peuvent s'entendre et assurer l'animation du village. Notre plus cher souhait serait que les habitants de Chaux participent le plus possible à cette vie de groupe. Il y a toujours de quoi s'occuper, s'engager et préparer l'avenir d'une commune.

Restauration du Patrimoine

Le programme des travaux de restauration présenté lors de l'assemblée générale se poursuit. Le crépissage du porche de l'église réalisé par l'entreprise Dieudonné est en cours. L'aménagement d'un plancher et d'un escalier servant d'accès au clocher réalisé par l'entreprise Chappuis est programmé pour la deuxième semaine du mois d'août. Un calvaire est en cours de restauration. Il s'agit d'une Croix datant de 1776, qui se trouve à l'extrémité côté nord ouest du terrain d'aviation.

Le groupe jeunes de l'A.E.P.

Qui sont ces jeunes de l'A.E.P ? Tout simplement un groupe de garçons et filles de 14 à 22 ans accompagnés par trois adultes. Ils font partie de l'Association d'Education Populaire Saint Martin, car l'un des objectifs de l'A.E.P., est d'organiser des manifestations à caractère socioculturel. Une bonne vingtaine de jeunes dont la plupart étaient accompagnée de leurs parents, se sont réunis dernièrement à la salle de réunion de la Mairie, afin de déterminer un programme d'activités et de loisirs. Ce dernier s'est déroulé sur deux semaines durant le mois de juillet 2003. Le personnel encadrant propose tout d'abord des activités d'intérêts communaux tel que : repeindre un abris bus, réaliser deux panneaux d'information qui serait disposés aux entrées dans la forêt de la Vaivre côté Rue Sous le Bois, et s'il reste du temps, un nettoyage de la forêt est également prévu. Ensuite, durant la deuxième semaine, des activités de loisirs organisées par les Francas, sont également prévus.

Quelques dates à retenir durant le deuxième semestre 2003

↳ La tenue d'un stand boissons en collaboration avec l'A.S.Chaux à l'occasion des Eurockéennes les 4, 5, et 6 Juillet 2003.

↳ Une soirée friture dont la réputation n'est plus à faire le 27 Septembre 2003

↳ Le traditionnel concert d'automne le 18 Octobre 2003.

Il est bon de rappeler que ces activités ouvertes à tous, permettent un lien de convivialité important entre anciens et nouveaux habitants de notre village.

Le Vice Président de l'A.E.P

Jean MARIE



CLUB DE L'AMITIE



Les six premiers mois de l'année se sont écoulés. C'est l'occasion de faire le tour d'horizon des activités du club de l'Amitié.

La première rencontre de l'année a été consacrée au tirage des Rois. Une bonne quarantaine de personnes a participé à ce goûter au cours duquel sont sorties quelques têtes couronnées.

Le club a tenu son assemblée générale le 23 janvier. Le nombre d'adhérents passe à 75, **soit une progression de 25 %**. C'est avec joie que nous accueillons une quinzaine de jeunes retraités. Que tous soient ici remerciés. Le plaisir est double: d'une part la relève est assurée, d'autre part ce mixage des générations montre qu'il y a une place pour chacun au sein du club. **Chacun doit savoir que toute personne de plus de 50 ans est la bienvenue sans distinction aucune.**

La pétanque mise sur pied l'année dernière ne trouve malheureusement pas beaucoup d'adeptes. Il est dommage que les jeunes retraités ne se montrent pas mobilisés par cette nouvelle activité, **conviviale et gratuite à laquelle tout le monde peut participer .**

Côté festivités lucratives, en février, la traditionnelle choucroute a obtenu beaucoup de succès. Le foyer communal affichait complet, les participants en garderont un excellent souvenir .

Avec l'arrivée du printemps, le club a renoué avec ses sorties. Ces dernières se veulent à la fois culturelles et festives. Ainsi le jeudi 3 avril, 50 personnes dont plusieurs nouveaux adhérents sont allées visiter la brasserie de Kronembourg. Une visite originale et appréciée qui a permis d'éclairer bien des lanternes sur la fabrication de la bière et de déguster un succulent baeckeoffe strasbourgeois

Toujours durant ce premier semestre, le club a été retenu pour accueillir la finale départementale des concours de tarot organisé par l'OPABT . Ces concours se déroulent dans les clubs pendant l'hiver. 44 joueurs venus de 13 clubs se sont retrouvés le 9 mai au foyer communal pour disputer la dernière ligne droite de ce concours. Trois joueurs représentaient notre club: Odette Hoyet, Geneviève Didier et Claude Romary. Geneviève s'est classée 9ème, Claude 13 ème. Félicitations à eux. C'est Jacqueline Marie, secrétaire du Club et adjointe au Maire, qui a remis la coupe offerte par la commune au vainqueur Serge Malloire, (dont un fils habite à Chauv) un adhérent du club du Mont. Merci à l'OPABT pour la confiance accordée à notre club, merci à la municipalité pour son soutien ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réussite de cette journée.

Le 23 mai, deux représentants du club ont assisté à un forum organisé à la chambre de commerce. Une journée enrichissante qui a permis de nombreux échanges.

Le 8 juin , le club a participé au marché aux puces aux côtés des footballeurs et de l'AEP. S'il est normal que les aînés contribuent aux côtés des autres associations à l'animation du village, ils ne peuvent le faire que dans la mesure de leurs possibilités physiques. Merci à nos grand-mères qui sont encore cette année, restées fidèles à leur stand de vente de pâtisseries. Les amateurs de bonnes tartes ont été nombreux à apprécier.

Une seconde sortie a été organisée à Gérardmer le 11 juin. Nos aînés ont admiré "La perle des Vosges" avec son lac dont ils ont fait le tour en bateau, le restaurant "Le Lido" avec son menu des Hautes Vosges et le magnifique magasin "Linvosges"

Une autre sortie, selon les possibilités financières, pourrait être organisée en automne. Nous en reparlerons à la rentrée. En attendant "*Bonne vacances à tous*"

L'APA

Le sujet est délicat mais il me paraît nécessaire d'en parler. Le projet de loi concernant les conditions d'attribution de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) a été largement évoqué lors de ces dernières semaines. Le président du Club comme beaucoup d'autres a été sollicité par les services du Conseil Général pour adhérer à un comité de soutien de l'APA ainsi que pour signer et faire signer aux adhérents, une pétition demandant le maintien de cette prestation qui, selon certains, serait en danger : une affirmation démentie par d'autres.

J'ai refusé de m'engager et, à travers moi, d'engager le club dans cette voie pour deux raisons:

1°) Mes prédécesseurs et moi même nous nous sommes astreints à une règle ferme et immuable "*Pas de politique au club*".

2°) Avant d'émarger une pétition, le signataire, qui plus est quand il est responsable d'association, doit être informé d'une façon impartiale, non tendancieuse mais plurielle des tenants et des aboutissants du projet. En l'absence de ces informations, je me suis rangé derrière un vieil adage "*Dans le doute abstiens toi* " .

André Marie



CLUB PONGISTE DE CHAUX



Cette saison fut encore chargée en événements de toutes sortes. Tout d'abord, sur le plan des compétitions : l'équipe fanion a pu retrouver la division régionale 2 et s'y est maintenue cette fois en terminant 5^{ème} de sa poule. Les résultats des autres équipes adultes sont tout à fait honorables avec une 2^{ème} place en division 2 départementale, une 5^{ème} et une 8^{ème} place pour les 2 autres équipes en division départementale 3. Les jeunes ne sont pas à la traîne puisque nos 3 équipes de cadets 1, 2 et 3 terminent respectivement 5^{ème}, 8^{ème} et 16^{ème} dans des poules de 24 équipes.

Un bilan plus que satisfaisant pour le Président Seiler et son équipe de dirigeants entièrement dévoués à l'essor du Tennis de Table dans le village et dans ceux des alentours.



Séance d'entraînement des jeunes
à la salle de Chaux

Par ailleurs, un événement particulier est venu enrichir la fin de saison : **le premier Tournoi Régional de Tennis de Table du Nord Territoire**. C'était une première expérience pour notre club qui s'en est sorti avec brio puisque plus de 20 clubs de toute la Franche-Comté s'étaient donné rendez-vous le 8 juin au Gymnase du COSSEC à Giromagny, attirant avec eux une soixantaine de compétiteurs qui, après une journée chargée en convivialité et en émotions sportives ont ramené dans leurs sacs de sport de nombreux trophées ainsi que le souvenir d'une agréable journée.



Au fil des saisons, le club continue la formation de ses jeunes (2 entraînements par semaine le mardi et le jeudi à la salle de la MAS de Chaux ou au gymnase de l'IME à Giromagny). Plusieurs stages départementaux sont suivis chaque année par certains jeunes et les résultats sont là, avec des places de finalistes dans les Tournois régionaux et de bons résultats en équipes.

Quelques lauréats au Tournoi
Régional du CPCHAUX 2003

Sur le plan de la communication interne, cette saison a vu naître les premiers numéros du journal du Club ou chaque membre peut y retrouver des images et des articles retraçant la vie et les objectifs du Club ainsi que des informations sur le Tennis de Table.

La prochaine saison commence dès septembre. Pour s'inscrire, il suffit de se rendre sur le lieu des entraînements du mardi au vendredi entre 19 et 20h.

Le Tennis de Table développe les réflexes et encourage le respect de l'adversaire.

Le Club Pongiste de Chaux défend l'idée que la convivialité dans la bonne humeur n'est pas incompatible avec l'éducation et les résultats sportifs.

*Club Pongiste de Chaux :
Président Christian Seiler
32 Grande rue 90330 Chaux*



Séance loisir
à la salle de Giromagny



Association Sportive de Chaux



Décès

On ne peut commencer cet article sans avoir une pensée pour **Michel LAUMONIER**
Michel nous a quitté jeudi 22 mai à l'hôpital de Belfort.

Il était une charnière (comme on dit dans le jargon) au niveau de l'Association Sportive de Chaux.

Il était toujours présent pour préparer les manifestations, accompagner les joueurs pendant les matches et même les accueillir les jours d'entraînement.

Son investissement pour le club était sans limite, on le voyait souvent au Stade de Bellevue pour exécuter de petits travaux.

Au revoir Michel.

Bilan de la saison 2002-2003

La saison s'est terminée avec les classements suivants :

L'équipe fanion se classe 5^{ème} du championnat de deuxième division et l'équipe B termine à la 10^{ème} place du championnat de troisième division.

Néanmoins, on notera un beau parcours de l'équipe fanion dans les coupes pour lesquelles elle était engagée. Tout d'abord en coupe de Franche-comté où elle est arrivée au quatrième tour en éliminant les équipes suivantes Portugais de Belfort (2^{ème} division) Beaulieu Mandeuire (2^{ème} division Doubs), et en particulier Etupes (promotion de ligue). Elle s'est fait éliminer par Arcey (2^{ème} division Doubs).

En coupe Jonte, elle effectua un seul tour car éliminée par, US Montbéliard (2^{ème} division Doubs), et enfin, en coupe de district où elle a atteint les quarts de finale, éliminée par Arsot.

Elections au comité

Pas de grand changement au comité, on notera juste les élections de deux nouveaux arrivants au poste de Secrétaire : Christophe MILLET et au poste de Secrétaire adjoint Isabelle VOILAND en remplacement de Michel LAUMONIER.

Pour mémoire Président Gabriel CORDIER, Vice-Président Joël HARLE et Trésorier. Thierry CLERC.

Entraînements

François CERISE assurera les entraînements qui débiteront lundi 11 août et seront dispensés tous les lundis, mercredis et vendredis pendant le mois d'août.

Carnet blanc

Le 28 juin, Christophe CORDIER a convolé en justes noces avec Sandrine TOUROT.

Tout le club leur souhaite bien du bonheur.

Si parmi les nouveaux habitants et les anciens habitants de Chaux ou des environs des personnes sont intéressées par la pratique de notre sport ou tout simplement pour nous aider dans notre tâche de bénévoles, elles peuvent frapper à notre porte. Nous les accueillerons chaleureusement.

J. Mauffrey



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

L'ECOLE de PECHE

C'est dans le cadre d'une des missions incombantes aux AAPPMA, à savoir « Promotion du loisir Pêche » que s'inscrit cette activité. L'école a vu le jour en 1994 pour enrayer une baisse d'effectif chez les jeunes pêcheurs de moins de 16 ans. Si autrefois l'art de la pêche se transmettait en famille, aujourd'hui les jeunes ont à leur disposition de nombreuses activités tant sportives que culturelles, délaissant ainsi un loisir « passé de mode »

En 1995, nous sommes recensés parmi les 500 écoles françaises et les instances halieutiques éditent une charte définissant les objectifs à atteindre tant au niveau de la sécurité des enfants que du contenu de la formation.

En 1997, l'école de pêche de Chaux est la première de Franche Comté à obtenir l'agrément du Conseil Supérieur de la Pêche.

En 2002, un dossier d'adhésion à la nouvelle « charte de l'école de pêche agréée et de découverte du milieu aquatique » est déposé avec succès auprès de la fédération départementale. En voici quelques extraits :

L'école de pêche et de découverte du milieu aquatique a pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis à vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui même.

L'école de pêche agréée sur la base de critères définis par l'APAVE –organisme certificateur- transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :

Le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie de ses techniques de capture raisonnée.

La conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme.

Le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.

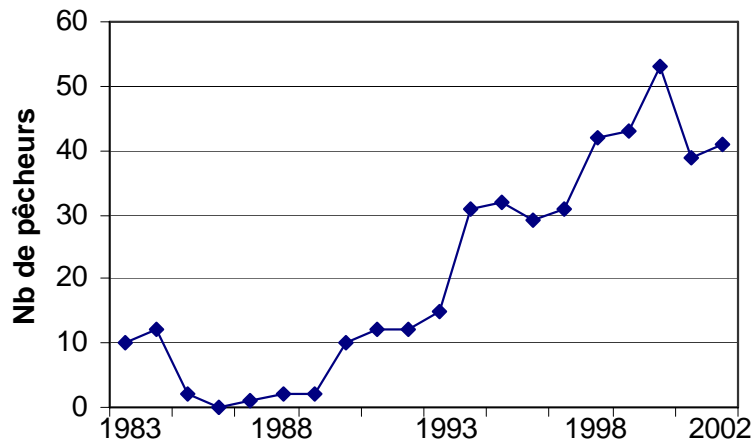
La connaissance du rôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

Cette année 16 enfants de 8 à 10 ans ont suivi d'avril à juin, la formation d'initiation basée sur ces grands principes. Côté théorie, nous avons abordé ensemble la réglementation, le fonctionnement d'une association, la vie et la reproduction de la truite, l'anatomie du poisson et la pollution, argumenté par des posters, la vision d'une cassette et la visite de la station d'épuration de Giromagny. Côté pratique, après avoir vu les nœuds de base et le montage des lignes, les jeunes pêcheurs, encadrés par 6 à 8 animateurs, ont pu taquiner dame truite sur les berges de la Savoureuse. Et quand celle-ci se montrait trop difficile, le petit monde en profita pour observer les invertébrés et autres mollusques aquatiques avec en prime, la parade nuptiale des lamproies de PLANER. Une sortie à l'étang Léchir était également au programme. La saison s'est terminée par la traditionnelle remise de diplômes en présence de Mme la Directrice Départementale de l'Agriculture et de La Forêt, des élus locaux, des représentants du conseil Supérieur de la Pêche et de SERMA ELECTROMECHANIQUE COMPOSITE, sponsor de notre école. Après la découverte de ce nouveau loisir, les enfants pourront choisir entre la pêche en étang ou en rivière ou s'orienter vers d'autres activités. Et si dans une dizaine d'années nous comptons quelques-uns de ces jeunes pêcheurs dans nos effectifs, alors nous aurons atteint notre objectif.

Pour en savoir plus sur les écoles de pêche : www.unpf.fr/ecoledepeche

Pascal FAIVRE

Evolution du Nb de pêcheurs de moins de 16 ans



La photo souvenir 2003





Association de chasse ACCA et Communaux

Derniers Echos :

L'Association a été endeuillée par la disparition de Messieurs Léon PREVOT et Michel LAUMONIER. Monsieur PREVOT avait présidé l'Association de Chasse de CHAUX pendant une cinquantaine d'années Michel LAUMONIER qui avait rejoint l'Association en 2002, était très actif au sein de l'équipe. Ils resteront à tout jamais, gravés dans nos cœurs.

Nuisibles !

Nous constatons toujours la recrudescence de fouines dans le village, un prédateur nuisible qu'il serait bon de réguler car cet animal occasionne d'importants dégâts aussi bien dans la faune locale que chez les habitants (isolation des maisons, fils électrique...). Si vous détectez la présence de cet animal, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie qui fera suivre vos doléances au président de l'Association Monsieur Roger MONNIER.

D'autre part, suite à des dégradations occasionnées par les corbeaux, une cage a été installée pour leur capture. Nous avons constaté que les corbeaux servant à attirer ces derniers, ont été éliminés dans la cage. Cette dernière a subi des dégradations.

Extrait du Conseil d'Administration de la Fédération de Chasse du Territoire de Belfort : Réunion sur le suivi de l'échinococcose alvéolaire du 26/06/03 à Paris.

36 départements de la zone Nord – Est et Sud – Est de la France font l'objet d'un suivi et d'étude du développement de ce nouveau fléau. Tous les départements contrôlés sont contaminés par la maladie. 270 cas de maladie ont déjà été recensés en France dont 170 pour la Franche-Comté. 45 excréments ont été adressés pour le Territoire de Belfort à l'Entente Interdépartementale sur les Zoonoses. 14 analyses se sont révélées positives et 5 douteuses.

La chaîne de transmission de la maladie est en général la suivante :

Campagnol, le renard, le chien ou le chat et en fin de chaîne, l'homme.

On peut également être infecté en mangeant des fruits forestiers ou des baies souillées par les déjections de renards.

La période d'incubation chez l'individu contaminé par la maladie est d'environ une dizaine d'années. Elle attaque le foie en le criblant d'alvéoles (d'où le nom d'échinococcose alvéolaire) et produit des effets similaires à une cirrhose. Actuellement, un traitement existe pour la neutraliser mais celui-ci ne guérit pas de la maladie. Il évite uniquement l'évolution de celle-ci. Ce traitement doit être suivi à vie.

Aussi, Messieurs les Présidents, devant le danger que représente l'échinococcose pour les chasseurs et leurs familles, il est de votre devoir d'informer vos sociétaires de ce danger et surtout de leur demander de ne manipuler les renards qu'avec DES GANTS EN PLASTIQUE.

Nouveau piégeur agréé :

Monsieur Jean WINNINGER habitant à Chaux.

Prévention :

Nous attirons votre attention. La vigilance est de rigueur lors de la traversée du camp d'aviation et de la Rue Sous le Bois car le gros gibier franchit très fréquemment ces voies.

Travaux de forêt :

Le dégagement des allées et l'enlèvement des sapins tombés pendant la tempête de décembre 1999 sont prévus dans les mois à venir.

Saison de chasse 2003 – 2004 :

Ouverture générale le dimanche 14 septembre 2003 à 8 heures.

Le Président
Roger MONNIER

A QUOI SERVENT TOUTES CES ANTENNES ??????

C'est la question que se posent les personnes qui se promènent à proximité des bassins, sur la RD 24. En réalité, ces installations, situées au n° 9 de la rue de la Vaivre, sont le cœur de la station radio-amateur de Xavier KANNENGIESER qui a répondu à nos questions.

QU'EST CE QU'UN RADIO-AMATEUR ?

Ce n'est pas un cibiste (confusion commune) mais un passionné de radiocommunication qui après avoir passé plusieurs examens (législation, technique, télégraphie) obtient un indicatif officiel qui lui permet d'opérer une station radio-amateur. Le radio-amateur est un passionné de liaisons courtes, moyennes ou très grandes distances.

Parabole motorisée de 5,8 m de diamètre pour la poursuite lunaire.



MODES DE TRANSMISSION

Nous utilisons plusieurs modes de transmission, le plus répandu étant la téléphonie mais j'utilise en majorité la télégraphie (le morse). Il existe également le mode paquet numérique, ou la télévision numérique. Vu les gammes de fréquence que j'utilise, on peut estimer qu'il n'y a aucune limitation de distances (aussi bien l'Antarctique que la Base Spatial ISS).

Pourquoi ces antennes ? Selon le mode de transmission ou la bande de fréquence, il est nécessaire d'utiliser différentes antennes. Par exemple, j'ai un groupement d'antennes spéciales satellites (les antennes poursuivent les satellites qui tournent autour de la terre).

Ce groupement d'antennes me permet de dialoguer avec d'autres radio-amateurs de l'autre côté de la planète via les satellites.

ACTIVITES DU RADIO-AMATEUR:



Station radio de Monsieur Xavier Kannengieser

Hormis la partie conversation entre radio-amateurs, une des activités est la construction et l'expérimentation (construction d'équipements de type émetteurs ou récepteurs, antennes moyens de mesures).

De mon côté, je travaille sur un mode de transmission tout à fait particulier : les rebonds lunaires.

J'utilise la lune comme un réflecteur pour pouvoir contacter l'autre côté de la terre. Mode de transmission très complexe, vue la distance de la lune et sa rotation :

- Arriver à poursuivre la lune en temps réel avec la plus haute précision.
- Savoir quand la lune est exploitable (proximité du soleil, des étoiles, etc....)
- Arriver à entendre le bruit lunaire

Pour ce faire j'ai du construire des équipements spécifiques :

Préamplificateur, transverter, etc...ainsi que les antennes nécessaires.

Mais quel plaisir et quelle satisfaction après de nombreux mois de construction et de recherche d'arriver à entendre dans un premier temps ses propres échos sur la lune et quelle joie quand on réussit sa première liaison bilatérale via la lune (ma première liaison fut avec une station du Texas)

CERTIFICATIONS

Radio-amateur depuis plus de 25 ans (j'avais construit mon premier émetteur-récepteur onde courte uniquement avec des pièces détachées de téléviseurs de récupération).

Depuis ce temps, j'ai accumulé de nombreux contacts (pour info pour chaque nouveau contact une carte de confirmation est envoyée) et de ce fait j'ai réussi à contacter tous les pays du monde, soit 333 pays.

Cela m'a permis d'être nommé aux États-Unis en 2000 au siège mondial des radio-amateurs (ARRL).

Mais le challenge ne s'arrête pas là, il y a toujours d'autres liaisons en vue et d'autres expérimentations (par exemple suivre les navettes vers Mars, etc....)

La radio, une passion qui me prend des nuits entières, à la recherche du pays ultra rare ou de l'aide humanitaire (encore dernièrement réseau d'urgence pour l'Algérie).

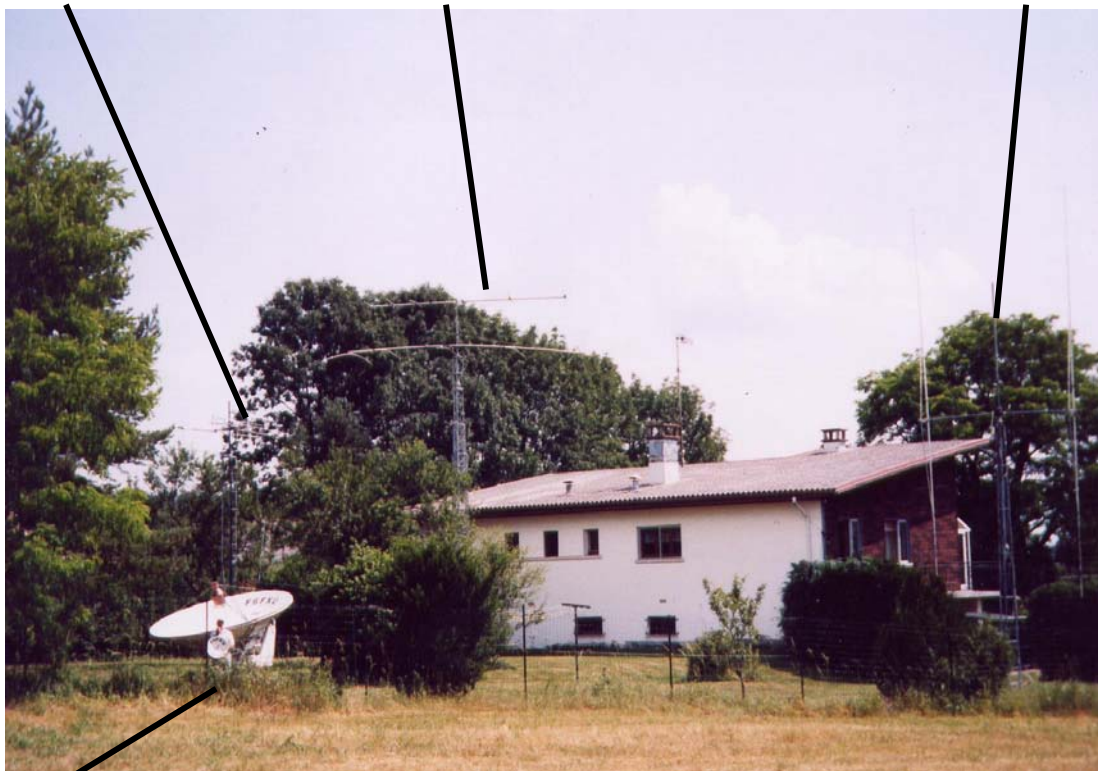
Malgré les technologies actuelles, le radio-amateur reste toujours le moyen de premiers secours dans les pays en difficultés (Bosnie, Irak, Algérie, etc....), ou même bateaux en détresse.

Je reste à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient des renseignements complémentaires sur un hobby à multiples facettes.

Antenne poursuite satellites

Antenne ondes courtes

Poursuite de la lune en VHF



Parabole au repos

E TAT CIVIL

Naissances :

Marius PHILIPPE	né le 05 Mars 2003
Lola ZABE	née le 2 Avril 2003
Marie GREVILLOT	née le 06 Mai 2003
Océane DAMOTTE	née le 09 Mai 2003
Mattéo BOISSON	né le 10 Juin 2003
Maxime BLIND	né le 13 Juin 2003
Louna GARNETT	née le 03 Juillet 2003

Bienvenue !

Mariages:

Karine MERLE et Christophe NGUYEN VAN KANG	le 18 Janvier 2003
Sonia NICOLAS et David MOSSMANN	le 17 Mai 2003
Carine SAMPOL et Arnaud MATHIEU	le 14 Juin 2003
Sandrine TOUROT et Christophe CORDIER	le 28 Juin 2003
Céline DAMOTTE et Olivier SCHWEBEL	le 05 Juillet 2003

Félicitations aux jeunes mariés !

Décès :

Monsieur Gyula KEREK	décédé le 20 Février 2002 à Besançon
Monsieur Leon PREVOT	décédé le 23 Mars 2003 à Belfort
Monsieur Gérard VERRIER	décédé le 10 Avril 2002 à Chauv
Monsieur Michel LAUMONIER	décédé le 22 Mai 2003 à Belfort

Nos condoléances.

I nfos-diverses

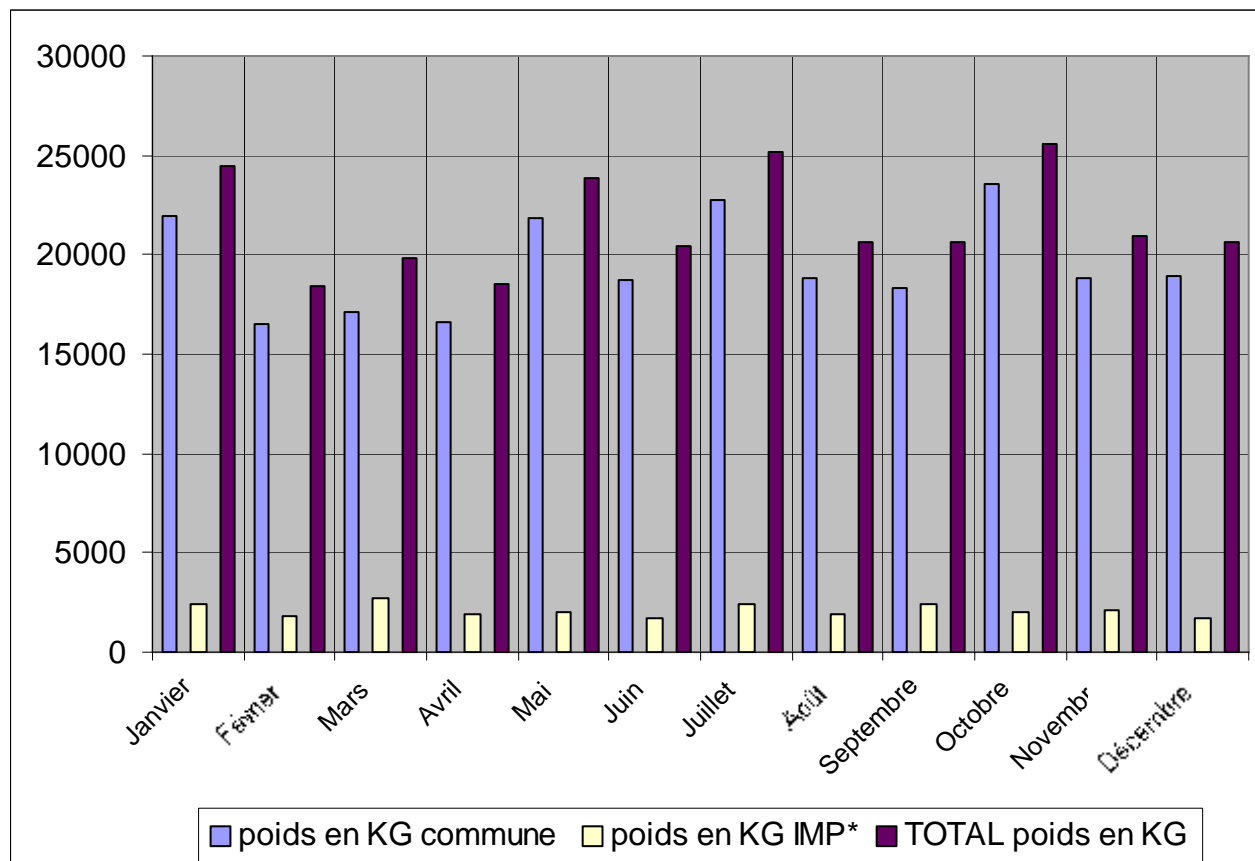
Interventions de secours effectuées dans la commune au cours de l'année 2002 par le Centre de Secours de Giromagny

Nbr	N° d'ordre	Date	H. appel	Adresse	Motif
1	42	12/02/02	18:36	Rue Nouvelle	Feu de cheminée
2	63	15/03/02	18:39	Rue Saint Martin	Chevaux en divagation
3	65	17/03/02	09:52	Rue des Cités	Feu de cheminée
4	69	20/03/02	12:20	Rue des Oiseaux	Inondation dans garage
5	71	21/03/02	19:07	Grande Rue	Accident de circulation 4 VL
6	74	25/03/02	12:27	Grande Rue	Accident de circulation 2 VL
7	82	30/03/02	02:19	RD 465 vers Giromagny	Feu de véhicule
8	91	01/04/02	16:35	Stade	Accident de sport
9	116	09/04/02	18:10	Rue des Grillons	Chute de personne sur VP
10	162	30/05/02	18:18	Rue de l'Eglise	Accident de la circulation 1 VL seule
11	212	07/07/02	00:25	Parking Eurockéennes	Personne blessée suite agression
12	238	22/07/02	18:36	Rue Saint Martin	Personne blessée à domicile
13	239	24/07/02	13:28	Grande Rue	Nid de guêpes
14	279	29/08/02	00:30	Rue des Sapois	Fuite d'eau
15	284	08/09/02	14:08	Grande Rue	Accident de circulation Moto seule
16	315	01/10/02	22:39	Grande Rue	Chat blessé
17	325	15/10/02	11:03	Rus sous le Bois	Nid de guêpes
18	331	18/10/02	07:17	RD 465	Chien blessé
19	368	17/11/02	05:03	Grande Rue	Accident de la circulation 1 VL seule
20	398	16/12/02	16:25	Rue du Monument	Secours à personne à domicile (décédée)
21	405	21/12/02	21:59	Grande Rue	Accident de la circulation 1 VL seule
22	412	26/12/02	19:45	Rue des Oiseaux	Personne faisant un malaise(ébrioité)

**RELEVÉ MENSUEL DU POIDS EN KG DES ORDURES MENAGERES
ANNEE 2002**

Mois	poids en KG commune	Nombre tournées commune	poids en KG IMP*	Tournées IMP	TOTAL poids en KG
Janvier	21980	5	2460	9	24440
Février	16520	4	1860	8	18380
Mars	17140	4	2740	9	19880
Avril	16600	4	1900	8	18500
Mai	21860	5	2020	8	23880
Juin	18760	4	1700	8	20460
Juillet	22780	5	2400	9	25180
Août	18780	4	1880	9	20660
Septembre	18300	4	2380	8	20680
Octobre	23580	5	2020	9	25600
Novembre	18860	4	2120	9	20980
Décembre	18900	4	1760	7	20660
TOTAL	234060	52	25240	101	259300

* IMP : Institut Médico Psychologique



I nfos-utiles

Quelques règles simples à rappeler pour rendre la vie paisible dans notre commune :

Réglementation sur les animaux

Nuisances

Par arrêté préfectoral, les propriétaires d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre des mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Divagations

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du code rural, les maires doivent prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation des chiens et des chats sur leur commune.

En cas de mise en fourrière, il en coûtera 38,72 Euros au propriétaire pour récupérer l'animal.

Réglementation sur l'écobuage

Dans tout le département l'incinération des végétaux sur pied ou non rassemblés en tas est interdite au cours de la période du 1^{er} avril au 15 juin (**Arrêté prolongé jusqu'au 15 septembre**) Toute personne procédant à l'incinération de végétaux doit prendre les mesures nécessaires afin de ne pas porter atteinte ou préjudice aux personnes et à leurs biens.

C'est ainsi que devront notamment être respectées les prescriptions suivantes :

- Mise en tas des végétaux avant brûlage.
- Brûlage exclusivement par temps calme, entre 8 heures et 16 heures,
- Une surveillance constante et directe doit être effectuée pendant le brûlage,
- L'emplacement du feu doit être situé à 5 mètres au moins à l'intérieur de la limite de propriété,
- Toutes mesures devront être prises pour intervenir en cas de propagation intempestive du feu.
- La personne responsable de l'incinération devra s'assurer de l'extinction totale du feu avant de quitter les lieux.

Réglementation sur les bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrablesde **8 H 30 à 12 H** et de **14 H 30 à 19 H 30**
Les samedisde **9 H à 12 H** et de **15 H à 19 H**
Les dimanches et jours fériésde **10 H à 12 H**

NOTA :

Vous trouverez en page séparée dans votre bulletin, le plan du village de CHAUX

Liste des assistantes maternelles agréées dans notre commune

BARDOT Paulette	10 Bis Rue Saint-Martin	03 84 29 35 88
CARDOT Véronique	2 Rue De la Vaivre	03 84 29 09 24
ALBIETZ Françoise	47 Grande Rue	03 84 55 04 07
GIMBERT Marie- Françoise	8 Rue Saint-Martin	03 84 29 33 18
GRILLON Christine	11 Rue Sous le Bois	03 84 29 03 67
GUALDE Béatrice	30 Rue de Bellevue	
LOMBARD Sylvie	61 Rue Sous Le Bois	03 84 29 35 25
ALMUES Sandra	1 Rue Des Vergers	03 84 29 59 26
DROIT Geneviève	5 Rue De L'Etang	03 84 27 19 19

Dernière minute

Extrait de l'arrêté préfectoral en date du 18/07/03.
Utilisation de l'eau à des fins domestiques et de loisirs
Sont interdits les usages de l'eau suivants :
Arrosage des pelouses et des jardins entre 8 heures et 20 heures,
Utilisation à titre privé pour le lavage des voitures,
Remplissage des plans d'eau et des étangs non exploités par un pisciculteur exerçant une
activité commerciale,
Remplissage et complément des piscines à usage privé.

***La commission information souhaite à toutes et à tous
de bonnes vacances***